

Nom : Consortium de validation des compétences Commission consultative et d'agrément des centres de validation		
Acronyme : CDVC – CODA		
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence	Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Enseignement <input checked="" type="checkbox"/> Qual. <input type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input checked="" type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local	<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Références légales	Accord de coopération de 2003, revu en 2019, relatif à la validation des compétences, instituant le Consortium de validation des compétences	
Existence de références légales : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective	
Composition & Durée du mandat	16 membres avec voix délibérative : - 7 représentant.e.s des organisations représentatives des travailleurs ; - 7 représentant.e.s des organisations représentatives des employeurs ; - 1 représentant.e du FOREM ; - 1 représentant.e d'Actiris. Des membres avec voix consultative : - 5 représentant.e.s du CODI ; - 1 représentant.e de chaque ministre concerné par l'accord de coopération ; - 1 représentant.e de la Commission de recours ; - 1 représentant.e de l'Observatoire wallon de l'Emploi ; - 1 représentant.e de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la formation ; - le.la dirigeant.e de la cellule exécutive du Consortium. La Commission consultative peut inviter tout.e expert.e à ses réunions, de manière ponctuelle ou permanente. <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux	
Liens formels	CVDC-CODI	Instances internes
Commentaires	La CODA, composée des interlocuteurs sociaux (avec les SPE) et présidée par eux, est l'organe d'orientation stratégique et d'avis du dispositif de validation des compétences. Autonome, la CODA ne constitue pas un organe du Consortium (même si sa cellule exécutive en assure le secrétariat), contrairement au CODI, à la cellule exécutive et aux Commissions de référentiels.	
Site web	http://www.validationdescompetences.be	